

Mor'vent de boue

Parcours activités pour les enfants

âgés de 7 à 13 ans

Règlement de l'épreuve enfant :

- le droit d'inscription est fixé à 2€ par enfant.
- chaque enfant âgé de 7 à 13 ans et ayant acquitté son inscription à la possibilité d'effectuer autant de fois qu'il le souhaite le parcours.
- le parcours n'est pas chronométré et se veut avant tout ludique.

1) L'ÉPREUVE

L'épreuve « Parcours Activités » pour les 7-13ans est une épreuve sportive conçue à destination des enfants à la recherche du dépassement de soi, de l'entraide, du Ffn et de la fierté de pouvoir faire une course d'obstacles comme « les grands » !

Les enfants seront amenés à réaliser une boucle d'environ 800m parsemée de 10 obstacles. Ramper, courir, sauter, grimper, se mouiller etc.... Ils devront faire comme les grands ou presque. Car si les obstacles de l'épreuve sont directement inspirés de la version adulte, ils ont avant tout été adaptés aux enfants et seront encadrés par des bénévoles pour assurer leur sécurité.

Mais nous autorisons que les enfants soient accompagnés par 1 parent pour faire la course.

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout enfant âgé de 7 ans révolu à 13 ans au jour de l'épreuve peut participer à la course à condition :

- d'être accompagné d'une personne majeure, présente autour du parcours toute la durée de la course, et sur le site du parcours pour des raisons de sécurité, mais aussi parce qu'il faut l'encourager !

Le parcours activité est ludique cependant ce n'est pas une garderie !

3) DECHARGE DE RESPONSABILITE / AUTORISATION PARENTALE

Parcours ENFANTS -Activités du 8 mai 2020

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal)

demeurant à (adresse complète)

numéro de téléphone où je peux être joint toute la journée :

agissant en qualité de - père - mère – tuteur (rayer la mention inutile), représentant légal de
l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

né(e)le (date et lieu de naissance)

demeurant à (adresse complète)

• Autorise l'enfant à participer au « parcours activités enfants » du 8 mai 2020 , Déclare décharger de toute responsabilité l'organisateur de ce « parcours activités enfants » concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnées ou subis par l'enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

• déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

• m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l'organisateur du « parcours activités enfant ».

• autorise expressément l'organisateur de ou ses ayants-droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre de en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

• reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer au « parcours activités enfants du 8 mai en parallèle de « MOR' VENT DE BOUE 2 ».

Fait à Château-Chinon, le 8 mai 2020

Signature du représentant légal